

Biosécurité en élevage de volailles

PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS

PUBLIC CONCERNE :

Agriculteurs détenteurs de volailles ou ayant un projet de production de volailles dont les produits (viande, œufs) sont destinés à la vente en circuits courts

PRE - REQUIS :

Aucun

DUREE- LIEUX-DATES

1 jour

Lieux à définir

Dates à définir

INTERVENANT :

Conseillère diversification à la Chambre d'agriculture de Saône et Loire

EVALUATION DE LA FORMATION

Test et/ou Enquête de satisfaction + Attestation de fin de formation

RESPONSABLE STAGE

Aline LOBERGER

COUT

**Ressortissants VIVEA
40 €/jour et par personne**

Lors de cofinancement FEADER BFC,
chèque restitué en fin de formation si
participation à la totalité de la formation

+ 40 € cotisation annuelle

**Autre public
(non ressortissants VIVEA)
= 200 € / jour**

OBJECTIFS

Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus

Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité

Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

PROGRAMME

- ◆ Connaissances des bases scientifiques de l'influenza aviaire : caractéristiques et résistance du virus, vecteurs de diffusion
- ◆ Les nouvelles mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté du 8 février 2016 : définition et séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, épandage des fumiers, vide sanitaire...
- ◆ Le plan de biosécurité : organisation, documents à conserver et à mettre à jour, enregistrements à réaliser (traçabilité)
- ◆ Plan de nettoyage-désinfection

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et échanges entre stagiaires, feedback

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation : Feuilles de présence, Questions orales ou écrites (QCM) et Mises en situation, Formulaires d'évaluation de la formation. .

Une attestation de fin de stage sera remise aux participants à l'issue de la